

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE****REPUBLIQUE FRANCAISE****ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION****SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE****OBJET :**

**PLAN D'URGENCE
HIVERNALE 2025-2026**
**DEMANDE DE
SUBVENTION A L'ETAT**
D_2025_0174

DECISION DU PRESIDENT

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC-2024-0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le paragraphe P-4 de son annexe ;

Dans le cadre du plan départemental de veille hivernale, Annemasse Agglo assure depuis 19 ans la gestion d'un dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence. Anciennement dénommé Plan d'Urgence Hivernale (PUH), le dispositif perdure mais s'inscrit désormais dans le cadre d'une veille active « Évènements Climatiques Hivernaux ».

En partenariat et avec l'appui financier des services de l'Etat et selon les directives énoncées par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), ce dispositif a pour mission de garantir l'accueil et l'hébergement d'urgence des personnes en errance et/ou en grande précarité sur le territoire de l'agglomération, en lien étroit avec la DDETS, l'association ARIES, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO 115), le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Maison Coluche et la Croix-Rouge.

Le dispositif d'hébergement d'urgence pour la période hivernale 2025-2026 se déroulera au sein de la Maison des Solidarités, du 3 novembre 2025 au 30 avril 2026 et doit permettre d'accueillir chaque jour 72 personnes (fréquentation maximum simultanée) selon la répartition suivante :

- 36 places maximum dédiées à un public majeur isolé,
- 36 places maximum dédiées à un public famille.

Le budget prévisionnel de fonctionnement du dispositif Abris Grand Froid 2025-2026 est estimé à 518 118,59 €.

Dans l'objectif de maintenir l'équilibre entre la participation de l'Etat et celle d'Annemasse Agglo dans le financement du dispositif d'hébergement d'urgence hivernal, Annemasse Agglo sollicite l'Etat (DDETS) pour une participation financière de 415 000 € (budget prévisionnel 2025-2026 ci-annexé) au titre de l'hiver 2025-2026.

Le Président DÉCIDE :

DE SOLLICITER auprès de l'État une subvention de 415 000 € afin d'assurer le fonctionnement du dispositif « Évènements Climatiques Hivernaux » au titre de l'hiver 2025-2026 ;

DE SIGNER lui-même ou son représentant cette demande de subvention, et tout document se rapportant à ce dossier ;

DE DIRE que la recette correspondante sera créditez sur le Budget Principal 2026, gestionnaire HPPS, article 7472, destination OSO57.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET
Date de signature : 15/10/2025
Qualité : Agglo - Présidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

ANNEMASSE AGGLO - PLAN D'URGENCE HIVERNAL

Budget Prévisionnel 2025-2026

DEPENSES				RECETTES			
	PREVISIONNEL 2024-2025	REALISE 2024-2025	PREVISIONNEL 2025-2026		PREVISIONNEL 2024-2025	REALISE 2024-2025	PREVISIONNEL 2025-2026
Frais de sécurité :	96 468,60 €	79 312,37 €	101 150,96 €				
Gardiennage Local abris avec samedi et dimanche de 9h à 17h	96 468,60 €	79 312,37 €	101 150,96 €				
Frais d'entretien / nettoyage :	63 950,00 €	60 693,57 €	62 950,00 €				
Nettoyage du bâtiment	54 450,00 €	54 450,00 €	54 450,00 €				
Entretien de la literie	9 500,00 €	6 243,57 €	8 500,00 €				
Accueil et accompagnement :	246 696,00 €	213 250,32 €	277 217,63 €				
Poste éducateurs ARIES	141 570,00 €	141 175,75 €	167 860,12 €				
Poste maitre-sse- de maison	26 185,00 €	- €	- €				
Poste commis de cuisine	29 867,00 €	26 273,29 €	61 422,74 €				
Encadrement-astreintes	49 074,00 €	45 801,28 €	46 614,77 €				
CE/Medecine du travail	- €	- €	1 320,00 €				
Logistique (Prestataire)	57 000,00 €	28 110,70 €	40 650,00 €				
Fournitures alimentaires/hygiène	56 000,00 €	22 389,59 €	36 000,00 €				
Frais de transport / Téléphonie	1 000,00 €	939,84 €	2 000,00 €				
Produit d'entretien (lessives) / divers	- €	2 216,94 €	2 000,00 €				
Petit matériel	- €	612,86 €	350,00 €				
Fournitures bureau/divers	- €	1 951,47 €	300,00 €				
Frais de matériel	8 500,00 €	6 434,40 €	8 150,00 €				
Petit matériel	4 000,00 €	3 617,63 €	4 000,00 €				
Alimentation	- €	149,22 €	150,00 €				
Achat literie	4 500,00 €	2 667,55 €	4 000,00 €				
Locaux hébergement :	28 665,40 €	31 460,54 €	28 000,00 €				
Assurance Local	133,00 €	- €	- €				
Eau	2 040,66 €	3 595,41 €	3 600,00 €				
Electricité	5 081,16 €	9 062,85 €	10 400,00 €				
Gaz	16 410,58 €	17 001,74 €	11 000,00 €				
Entretien du bâtiment / maintenance	5 000,00 €	1 800,54 €	3 000,00 €				
TOTAL DEPENSES	501 280,00 €	419 261,90 €	518 118,59 €	TOTAL RECETTES	501 280,00 €	419 261,90 €	518 118,59 €

En attente des coûts réalisés et
prévisionnel pour le nettoyage du
bâtiment